

Photos: Françoise Samuel

**SÉANCE DU MARDI 8 DÉCEMBRE 2020
LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE**

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 13/2020
Demande de crédit de CHF 1'170'000.- pour l'assainissement de la centrale d'énergie du chauffage à distance communal.
Par : 33 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 14/2020
Demande de crédit de CHF 1'170'000.- pour l'assainissement de la centrale d'énergie du chauffage à distance communal.
Par : 32 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

RECENSEMENT DES CHIENS

En exécution de l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 décembre 1978, la municipalité de Saint-Cergue invite tous les propriétaires ou détenteurs de chiens acquis ou reçus en 2020 à en faire la déclaration écrite au contrôle des habitants au moyen du formulaire d'inscription disponible à l'administration communale ou sur notre site web www.st-cergue.ch, rubrique Vie pratique > Contrôle des habitants > Formalités, d'ici au 31 janvier 2021.

Les contrevenants aux dispositions du règlement sont passibles d'une amende de CHF 100.-, sans préjudice de l'impôt dû. Les propriétaires sont également tenus d'annoncer les chiens décédés, vendus ou donnés au cours de l'année 2020. Toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours par le propriétaire.

Règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens (RICC) du 6 juillet 1995

NAISSANCES

- Thelma VANDAMME le 6 octobre;
- Tom DAUDIN le 15 novembre.

DÉCÈS

- Jean DURET le 11 novembre;
- Daniel MESSIAUX le 29 novembre.

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 15/2020
Demande de crédit de CHF 380'000.- pour l'assainissement des installations de chauffage et sanitaires du Centre communal du Vallon.
Par : 33 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 16/2020
Révision des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la Protection civile du district de Nyon (ORPC).
Par : 32 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 17/2020
Révision du PGA pour la mise en place d'une zone réservée communale au sens de l'article 66 LATC.

Par : 24 voix pour, 1 voix contre, 6 abstentions, 2 récusations

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 18/2020
Demande de crédit de CHF 63'000 pour créer un espace d'apprentissage du VTT sur la parcelle communale 172.
Par : 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, 1 récusation

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL:

- Mardi 23 mars 2021;
- Mardi 8 juin 2021;
- Mardi 7 septembre 2021;
- Mardi 5 octobre 2021;
- Mardi 7 décembre 2021;
- A 20:00 selon l'ordre du jour.

DÉCHÈTERIE COMMUNALE

HEURES D'OUVERTURE PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Judi	24 décembre 2020	10:00-12:00 / FERMÉ A-M
Vendredi	25 décembre 2020	FERMÉ
Samedi	26 décembre 2020	09:00-12:00 / 14:00-18:00
Mardi	29 décembre 2020	10:00-12:00 / 15:00-18:00
Mercredi	30 décembre 2020	10:00-12:00 / 15:00-18:00
Judi	31 décembre 2020	FERMÉ
Vendredi	1er janvier 2020	FERMÉ
Samedi	2 janvier 2020	FERMÉ

CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION COMMUNALE Place Sy-Vieuxville 1 Case postale 103 1264 Saint-Cergue T 022 360 11 46 commune@st-cergue.ch www.st-cergue.ch	Horaire: Lundi 07:30-11:00 Mardi fermé Mercredi 07:00-11:00 Jeudi 13:30-18:00 Vendredi 07:30-11:00 Fermé du mercredi 23 décembre à 11:00 au lundi 4 janvier à 07:30	OFFICE DU TOURISME Place Sy-Vieuxville 3 T 022 360 13 14 Horaire (HIVER): Semaine 08:30-12:00 / 13:30-16:30 Fermé lundi hors des vacances scolaires	BIBLIOTHÈQUE Chemin du Carroz-d'Amont 11 T 022 360 14 51 Horaire: Mardi, mercredi, vendredi 10:00-12:00 / 15:00-18:00 Samedi 09:00-12:00 / 14:00-18:00 Jeudi, vendredi 10:00-12:00	DÉCHÈTERIE Route de Télésiège 1 Horaire: Mardi, mercredi, vendredi 10:00-12:00 / 15:00-18:00 Samedi 09:00-12:00 / 14:00-18:00 Voir heures d'ouverture de fin d'année ci-dessus
--	--	--	--	---



Photo: Dominique Gafner

MANIFESTATIONS

PAS DE MANIFESTATIONS EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS

PLUS D'INFORMATIONS SUR
www.st-cergue.ch
> VIE SOCIALE
> MANIFESTATIONS

BILLET DU SYNDIC

Cette deuxième vague de l'épidémie de Covid19 est particulièrement difficile à supporter pour toute la population, les jeunes et moins jeunes de la région. Elle nous prive des contacts sociaux avec la famille, les amis, nous restreint les relations humaines avec les gens, les commerçants et les acteurs culturels du district. Quelle tristesse d'avoir mis entre parenthèses notre insouciance, de ne plus avoir d'événements festifs, de ne plus pouvoir aller au restaurant avec des amis et de faire la fête en famille. Cette année, la magie de Noël sera limitée; autant le repas des aînés que le marché de Noël ont dû être annulés. Si les liens sociaux sont limités en ces temps difficiles, des vagues de solidarité émergent de partout afin de soutenir, dans la mesure du possible, les diverses populations dont certaines sont en grandes difficultés.

A Saint-Cergue, on peut se consoler en se rappelant que nous avons la chance d'habiter une commune magnifique qui offre des paysages uniques et de vastes étendues où on peut pratiquer nos loisirs. L'autre chance, c'est le beau temps persistant, souvent au-dessus d'une couche de brouillard recouvrant la plaine, et qui, comme lors du 1er confinement, nous permet de

sortir nous aérer dans cette magnifique nature. D'ailleurs, en cette période de pandémie Covid19, on n'a jamais vu autant de monde se promener sur nos alpages de Saint-Cergue et La Cure, de la Givrine, de la Barillette et de la Dôle.

Ceci est la preuve que le tourisme de nature prôné par Saint-Cergue, Nyon Région Tourisme (NRT) et Région de Nyon correspond à l'attente des touristes qui fréquentent notre commune. Durant cette législature, la municipalité a consacré beaucoup d'efforts à consolider notre politique de tourisme en partenariat avec la région de Nyon. La commune a participé à l'aménagement du parking des Dappes et du centre de ski alpin Dappes/Tuffes actuellement en cours de réalisation, dont les installations de remontées mécaniques seront en fonction cet hiver. Elle participe aussi activement à l'aménagement du parking de la Givrine dont le projet est décrit en page 2. A cela s'ajoute le renouvellement du contrat pour la patinoire de loisirs au Vallon, le maintien des pistes de ski du village, sans oublier la gestion des pistes de ski de fond et raquettes à la Givrine. De plus, un bike park, dont nous vous parlons en page 2, sera installé près du centre du vil-

lage. Deux études partiellement financées par Région de Nyon sont en cours sur le tourisme de Saint-Cergue et sur l'aménagement d'une aire d'apprentissage du ski de fond à la Givrine.

2020 aura aussi été l'année des grands travaux sur la commune, gérés par la municipalité, par les privés, par le chemin de fer NSICM et par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du canton de Vaud. Nous pouvons évoquer les principaux chantiers, avec notamment les travaux de séparatif des eaux usées qui ont eu lieu entre la zone artisanale, le Vallon et le cœur du village, puis ceux concernant la rénovation de l'école Jean-Jacques Rousseau, la démolition de l'école de Basse-Ruche et finalement la sécurisation des falaises sur la route de France et la construction d'un mur de soutènement au chemin de la Sapinière. Ces travaux ont engendré beaucoup de nuisances et nous tenons à remercier les habitants pour leur patience et leur compréhension. Un grand merci aussi aux entreprises pour leur travail et leur réactivité qui ont géré leurs mandats sous la pression du temps.

Mais la vie continue et malgré la pandémie les cycles politiques s'enchaînent et justement, c'est maintenant le moment de renouveler les

autorités politiques de la commune pour la législature 2021-2026 pour 5 ans. Vous trouverez en page 3 de ce journal de nombreuses explications sur les élections municipales. Votre serviteur, ainsi que Madame Françoise Samuel ne désirent pas remplir pour une nouvelle législature et préfèrent user de leur droit à la retraite. A tous ceux qui nous lisent, nous les encourageons à participer à la vie politique du village et à s'investir pour le bien commun et pour transmettre aux futures générations un village où il fait bon vivre. «Point ne descendrai», telle est notre devise.

En ces temps difficiles au niveau sanitaire, la municipalité vous transmet tous ses vœux de santé, prenez soin de vous, soyez prudents face aux dangers du Covid19. Passez de joyeuses fêtes de Noël et nous vous adressons nos souhaits pour une année 2021 repartie sur de nouvelles bases et pour le retour à une vie normale.

Pierre Graber

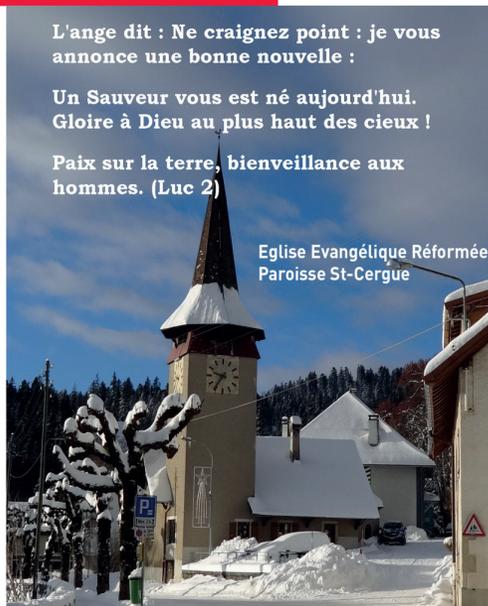
LE COIN DES ÉGLISES

L'ange dit : Ne craignez point : je vous annonce une bonne nouvelle :

Un Sauveur vous est né aujourd'hui. Gloire à Dieu au plus haut des cieux !

Paix sur la terre, bienveillance aux hommes. (Luc 2)

Eglise Evangélique Réformée
Paroisse St-Cergue



Chapelle catholique de St Cergue

Jeu 24 décembre, 16h00

Messe
de Noël

avec les enfants
à la lueur des bougies
Vin chaud à la sortie

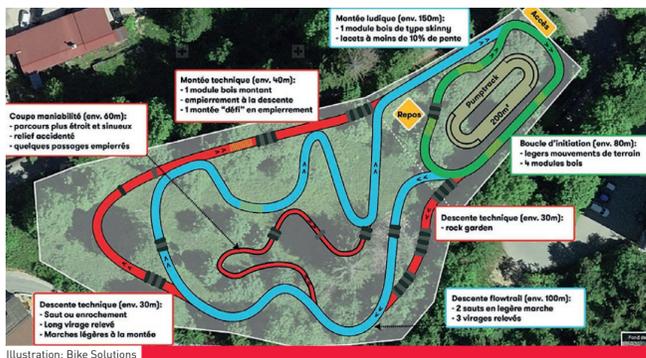


Samedi 16 janvier, 18h00

Messe des familles

Accueil à 17h00
à l'ancienne poste
des enfants de 3 à 8 ans
(gratuit, sans inscription)

communaut.st-cergue@coth-vd.ch



BIKE PARK

Pour les amateurs de vélo tout-terrain (VTT), la commune a mis à disposition la parcelle située à côté du Chemin de l'Observatoire. Après débroussaillage, la parcelle s'est révélée être un espace bien adapté à l'apprentissage du VTT. Déjà maintenant, des adeptes de cette discipline s'y exercent sous l'impulsion d'un habitant de notre commune, Damien Nardin, guide VTT au bénéfice d'un diplôme Jeunesse et Sport, et fondateur du club «VTT Saint-Cergue». Ce club destiné aux pratiquants juniors attire aussi de nombreux membres venus de communes voisines. Maintenant il s'agit d'aménager ce terrain pour permettre une pratique plus variée et plus ludique en aménageant des difficultés et des exercices sur le parcours. La pente et les bosses naturelles offrent un environnement qui nécessite peu de terrassement. Les roches qui jonchent le terrain pourront être utilisées pour former des obstacles. Nous souhaitons que les aménagements respectent l'environnement et qu'ils sculptent le paysage sans transformations majeures. La proposition d'aménagement de l'entreprise spécialisée, Bike Solutions, est visible dans l'illustration.

Le Conseil communal a octroyé un crédit pour son aménagement (préavis 18/2020). Notons que ce Bike Park, par son caractère unique dans la région, bénéficiera d'un subside du Fonds Tourisme de Nature de la Région de Nyon. Le bike park sera un espace ouvert et gratuit. Un règlement en assurera une utilisation respectueuse de tous.

Françoise Samuël

PARKING DE LA GIVRINE

Le secteur du col de la Givrine est un lieu de loisirs populaires pour l'ensemble de la côte vaudoise, du canton de Genève et de la France voisine, en périodes estivales et hivernales. En été, le parking actuel de la Givrine est le lieu de départ d'excursions pédestres, cyclistes et de vélos tout-terrain. Plus particulièrement l'hiver, l'accessibilité du site du col de la Givrine en fait un lieu de loisirs et de détente privilégié des habitants du Grand Genève. Il donne accès aux pistes de ski de fond, de luge, aux randonnées de raquettes à neige, et aux activités hivernales de la Trélasse. Il est aussi la porte d'entrée du Parc naturel régional Jura Vaudois. Région de Nyon a historiquement contribué à la réalisation du Plan Partiel d'Affectation de la région. Un parking de 600 places, 200 places permanentes



Photo: Dominique Gafner

goudronnées et 400 places temporaires sur revêtement herbeux, est en cours d'aménagement. Ce parking se trouve dans le prolongement du parking actuel situé entre la route cantonale RC 19 BP et la halte du petit train rouge le NSICM. De par cette proximité ferroviaire, ces 200 places pourront être aussi valorisées dans le cadre du développement d'un P+R. En cela, il s'inscrit dans la politique de stationnement prévue le long de l'axe du NSICM. Ce parking présente un potentiel pour le transfert sur le rail mais également pour le covoiturage. Pendant la période hivernale du 1er octobre à la fin du mois d'avril, un stationnement temporaire de 400 places est prévu sur sol herbeux dans le prolongement du parking actuel en direction de La Cure, empiétant sur la combe. Le parking qui longe la route cantonale RC sur une longueur de 1,2 km sera supprimé pour être restitué au pâturage.

Première étape d'aménagement du parking, 2017-2020

La réalisation de la 1e étape d'aménagement du parking a nécessité le comblement de la zone correspondante à la future partie temporaire sur 3 ans et le transport de 35'000 mètres cubes de remblais issus de chantiers locaux afin de favoriser les circuits courts et réduire les émissions CO2.

Cette première étape comprend aussi la réalisation d'un passage sous la route cantonale situé à l'extrémité du parking temporaire (approximativement en face du chemin d'accès à La Trélasse) d'un gabarit de 6 mètres de large qui permet déjà en été la circulation du bétail et en hiver, la circulation des damesuses, des skieurs de fond, des piétons sous la route cantonale et constitue une porte d'entrée du domaine de la Trélasse.

Cette 1e étape est maintenant terminée. Elle était dévisée à CHF 575'000 dont CHF 225'000 à la

BUDGET 2021

En décembre, le budget 2021 de 14 millions de francs est présenté au Conseil communal. Ses grandes lignes sont les suivantes. Nous avons tenu compte de la crise sanitaire actuelle. Les revenus provenant des impôts ont donc été estimés avec prudence. La crise risque d'affecter les revenus des personnes physiques en 2020 et aussi d'affecter ceux de 2021. Ainsi pour les comptes 2019, les revenus des impôts étaient d'un peu plus de 7,7 millions de francs. Pour 2021, nous avons prévu des revenus des impôts à 7,3 millions de francs, et ce en dépit d'une croissance de la population.

La dette de la commune devrait être légèrement supérieure à 12,8 millions de francs. Les intérêts de cette dette sont largement sous contrôle et devraient se situer à un niveau de 37'000 de francs. Concernant le niveau de la dette, la Municipalité devra aussi tenir compte de la nouvelle politique de la BNS qui impose un intérêt négatif de 0,75% sur les avoirs supérieurs à CHF 500'000, y compris pour les collectivités publiques. Ce montant est bien inférieur aux liquidités nécessaires pour couvrir notre fonds de roulement et nos réserves affectées (eau potable, eaux usées, déchets). En conséquence, la Municipalité devra diminuer de manière substantielle ses liquidités pour diminuer les coûts liés aux intérêts négatifs de nos avoirs en institutions bancaires.

Il faudra aussi prévoir une correction à la hausse des charges péréquatives (participation à la cohésion sociale, réforme policière et péréquation). La marge d'autofinancement quant à elle reste faible et ne nous permet pas de faire face aux investissements futurs prévus sans faire appel à des emprunts.

Ces investissements pour 2021 devraient être de l'ordre de CHF 2,9 millions. Les investissements seront ceux liés à la rénovation du chauffage à distance communal, à la sécurisation des zones de dangers naturels, et à la voirie.

En conclusion, le budget 2021 sur lequel la Municipalité a travaillé est équilibré et devrait présenter un léger déficit de l'ordre de CHF 66'000 de francs.

Paul Ménard

charge de la Région de Nyon, CHF 88'788 à charge des communes propriétaires et de Saint-Cergue et CHF 260'772 à charge des entreprises de génie civil comme taxe de décharge pour les remblais.

Deuxième étape d'aménagement du parking, 2021-2023

La 2e étape d'aménagement du parking de la Givrine commencera en 2021 sous condition que les crédits soient obtenus à la région et à la commune de St-Cergue. Lors de cette 2ème étape, il est prévu de goudronner les 200 places permanentes, d'aménager le parking temporaire, de réaliser un trottoir reliant le parking à la gare de la Givrine et un cheminement piétonnier reliant le parking, sous les voies de chemin de fer, aux départs des promenades et des pistes de ski de fond de la Givrine. Finalement, des présélections seront aménagées sur la RC-19BP pour les entrées et sorties du parking et les banquettes en tout-venant sur le côté de la route seront supprimées. Cette étape est estimée à CHF 2,6 millions qui seront à répartir entre le canton (DGMR), la région et la commune de St-Cergue.

Au total, ce seront environ CHF 3,2 millions qui seront investis pour l'aménagement de ce nouveau parking.

Troisième étape - maison de la nature - accueil

Une démarche participative est actuellement en cours, pilotée par Région de Nyon et l'Université de Lausanne afin de répondre aux attentes de la population dans le cadre du PPA de la Givrine.

Pierre Graber

LÉGISLATIF - CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal est formé des délégués qui représentent la population. Il est formé de 50 membres qui se réunissent quatre fois par année durant une soirée. Leur rôle est de veiller à la bonne marche de la commune, de voter les budgets, le taux d'imposition et des crédits destinés à financer des travaux, des infrastructures et des achats nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

Il est à même de faire des propositions, de déposer des motions, des interpellations, des initiatives et des réferendums. Il étudie les préavis présentés par le collège municipal, peut demander des améliorations si besoin, et accorde ou refuse les projets présentés.

Avant chaque séance, les conseillers reçoivent un ordre du jour et divers documents leur permettant de se faire une opinion et de se prononcer en tout état de cause.

Les élus sont tenus de prêter serment et de fait, d'adopter un comportement qui se doit d'être exemplaire.

Bureau

Cet organe est coordonné par un/e président/e, assisté d'un/e secrétaire.

Deux scrutateurs/trices veillent au bon déroulement des séances et procèdent au décompte des voix lors des votations. Chacun de ces postes dispose d'un remplaçant. Ces huit personnes forment le bureau du conseil. Ils sont élus par l'assemblée pour un an, sauf le/a secrétaire qui assume toute la législature.

Le bureau procède aussi au dépouillement des votations fédérales, cantonales et communales qui se déroulent quatre dimanches par an.

Chaque commune envoie des délégués municipaux et communaux au sein d'organismes intercommunaux comme:



élections
communales
générales 2021
Canton de Vaud

Commissions de travail

Diverses commissions se réunissent régulièrement et sont chargées d'étudier les préavis déposés par la municipalité. Leur travail d'analyse est très important et il permet aux conseillers de se prononcer sur les divers objets soumis en tout état de cause. Parfois, leur regard extérieur permet à la municipalité d'aborder certains sujets sous des angles différents. Elles sont formées de cinq membres élus par le conseil communal en début de législature:

- CoGest - Commission de gestion;
- CoFin - Commission des finances;
- CoUrb - Commission de l'urbanisme;
- CoTourLoi - Commission du tourisme et loisirs;
- Commissions ad hoc nommées en fonction de sujets spécifiques.

Délégations intercommunales

Chaque commune envoie des délégués municipaux et communaux au sein d'organismes intercommunaux comme:

- AISGE - Association intercommunale scolaire de Genolier et environs;
- Région de Nyon;

EXÉCUTIF - MUNICIPALITÉ

Être partie prenante des décisions de sa commune

Le 7 mars 2021 dans le canton de Vaud auront lieu les élections des municipalités et syndics des communes, et les élections au Conseil communal. Tous les cinq ans, ces élections permettent aux personnes ayant le droit de vote, le corps électoral, d'élire ceux et celles qui auront une influence importante sur le devenir de la commune.

La municipalité est l'organe exécutif d'une commune. En d'autres mots, elle est responsable de la gestion de la commune et de son administration. Elle gère les affaires liées aux finances, aux travaux (voirie et bâtiments), aux écoles, à la culture, au social, aux services industriels (distribution d'eau et évacuation des eaux usées) et à la sécurité. La municipalité propose des projets sous forme de préavis au conseil communal qui les approuve ou les refuse.

Les membres de la municipalité sont élus par le corps électoral pour une durée de cinq ans et sont rééligibles. À

Saint-Cergue, la municipalité est composée de cinq personnes et elle se réunit sur une base hebdomadaire. Le temps consacré à la municipalité peut varier entre un équivalent temps plein de 20% à 40%, soit un à deux jours par semaine.

Les membres de l'exécutif perçoivent des indemnités et des vacations. Le traitement des membres de la municipalité et du Conseil communal est défini à Saint-Cergue en fin de législature et est valable pour la législature suivante.

Chaque membre de la municipalité dirige un ou plusieurs dicastères qui peuvent regrouper différents thématiques et services. Dans le cadre de leurs fonctions et dicastères, ils sont aussi appelés à siéger dans des organisations intercommunales auxquelles participent la commune de Saint-Cergue (Région de Nyon, AISGE, SDIS Nyon-Dôle, etc).

Les décisions importantes de la Municipalité sont prises de manière collégiale à la majorité des membres sous la présidence de la syndique ou du syndic. Voilà techniquement, le rôle

de la municipalité, sa composition et ses responsabilités.

Cependant, au-delà de ces aspects objectifs, il faut sans aucun doute replacer le rôle de la municipalité et de ses membres à d'autres niveaux.

La participation à la municipalité exige des municipaux une bonne dose d'engagement personnel, de défendre le bien commun et de se projeter dans le devenir d'une commune qui doit évoluer dans le futur d'une façon aussi harmonieuse que possible.

Elle exige aussi une part non négligeable d'humilité et de patience parce que les municipaux ne peuvent pas tout. Les municipaux doivent jongler très souvent avec des intérêts divergents, des cadres légaux cantonaux et communaux qui ne sont pas toujours simples à gérer et des moyens financiers qui ont leurs limites.

Ators, pourquoi se présenter à la municipalité?
Les élections permettent aux citoyens d'avoir une relation de proximité avec ceux et celles qui auront la responsabilité de gérer leur com-

Parfois, c'est le contraire. Le cœur humain a tendance à se réjouir ou à se plaindre, suivant son histoire de vie et son tempérament. Ce qui nous entoure est souvent le fruit d'un effort collectif ou d'un manque de vision. La fatalité n'a que peu de place dans notre environnement. Les citoyens d'une commune peuvent participer à son bon développement et à son dynamisme. Pour cela, deux organes politiques sont proposés pour que les compétences et l'expertise de chacun puissent être mises à disposition de la collectivité.

Mais les marges de manœuvre sont toutefois limitées, car de nombreuses compétences sont centralisées au niveau cantonal et régional. La part budgétaire en gestion communale ne dépasse guère 40%.

Je vous encourage vivement à faire acte de candidature et surtout à participer aux votations pour l'élection de nos nouveaux élus. La démocratie est un bien précieux qui prend de la valeur lorsque l'on en fait usage.

Indemnisiation

Les séances de conseil, ainsi que les travaux des diverses commissions sont indemnisées selon des barèmes convenus d'avance. Cet investissement politique ne représente en aucun cas une forme de salaire d'appoint.

Renseignements

Le règlement du conseil est disponible en ligne sur le site internet de la commune, ainsi que de nombreuses autres informations.

Le greffe municipal peut aussi vous renseigner lors de ses heures d'ouverture.

Le président, Jean-Michel Rey, reymj@bluewin.ch, la vice-présidente, Karine Ringenberg, karine_ring@hotmail.com et la secrétaire, Marie-José Hautier, mjhautier@bluewin.ch se tiennent à votre disposition pour tous renseignements liés à ces élections.

Jean-Michel Rey

mun. Les citoyens et citoyennes conscients de l'importance de la vie démocratique du village peuvent participer à ce processus qui s'oppose au concept du simple consommateur de services «Je paie des impôts et des taxes... et je vote». En d'autres mots, participer à ce processus d'élections de citoyens à une municipalité, c'est croire à une des valeurs fondamentales de notre société: la démocratie.

Paul Ménard

QUI A DROIT DE VOTE ET EST ÉLIGIBLE?

De nationalité suisse ou étrangère vous avez non seulement le droit de vote, mais aussi de vous présenter.

Pour les personnes de nationalité étrangère, les conditions suivantes doivent être remplies:

- bénéficier d'un permis de séjour en Suisse depuis dix ans;
- résider dans le canton de Vaud depuis trois ans;
- avoir 18 ans révolus.

Plus d'infos sur www.pour-ma-commune.ch.

EXPÉRIENCE PERSONNELLE À LA MUNICIPALITÉ

Voilà bientôt neuf ans que je suis à la municipalité de Saint-Cergue d'abord en tant que municipal puis ensuite en tant que syndic. Être municipal-e, c'est un métier complètement nouveau qui demande le sens du compromis, beaucoup d'abnégation, de rigueur et de la disponibilité. Le/la municipal(e) travaille en équipe avec le personnel communal et les autres municipaux afin de gérer ensemble les affaires de la commune en conformité avec les lois cantonales et les règlements communaux. L'équipe composée de compétences variées doit être efficace, réactive et répondre aux sollicitations de la population, des associations intercommunales et du Canton.

La difficulté dans une petite commune, sans partis politiques, où on doit très souvent «mettre la main à la pâte» c'est de faire la part des choses entre un rôle à cheval entre celui du chef de service et du politicien. Quant à la stratégie politique, celle-ci dépend énormément des opportunités/défis qui se présentent et à l'application du plan des dépenses d'investissement qui constitue le fil conducteur d'une législature. Ce qui m'a beaucoup changé par rapport à mon emploi précédent de scientifique c'est d'abord le passage du virtuel à la grande réalité et ce sont les contacts avec la population, avec les autres membres politiques des communes du district et finalement mon expérience très enrichissante en tant responsable de la mobilité du district au sein de Région de Nyon. Si il faut ajouter un élément négatif, je dirai que les relations avec

les services du canton sont difficiles et une absence quasiment permanente de leur rôle de facilitateur.

Si vous avez un peu de temps à disposition je vous encourage à vous investir en tant que municipal-e, vous en sortirez avec des nouvelles compétences et une expérience très enrichissante au service de la population de Saint-Cergue et vous ressentirez une grande satisfaction pour les projets réalisés.

Pierre Graber

MON EXPÉRIENCE COMME MUNICIPALE

Vu que je vais quitter mes fonctions de municipale, j'aimerais adresser quelques mots d'encouragement aux personnes susceptibles de prendre le relais. Ces années dans l'exécutif ont été une aventure passionnante, et je ne regrette pas d'avoir pris cette charge. C'est un

exercice de grand écart de s'occuper de dicastères parfois très différents. Par exemple, l'état d'esprit demandé pour s'occuper du tourisme ou pour prendre soin de l'accueil de jour n'est pas le même. Les compétences nécessaires sont variées, et l'apprentissage se fait sur le terrain! Dans les situations parfois conflictuelles, il s'agit de rester calme face aux critiques, et de rester de bonne humeur même quand on est sous pression. J'ai apprécié les collaborations dans les associations intercommunales: on y rencontre des collègues d'autres communes qui traitent des mêmes problèmes, ce qui mène à des échanges très enrichissants.

Françoise Samuël